



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Communiqué de presse
Le 28 juin 2021

Conseil Métropolitain du 28 juin 2021

La Métropole Européenne de Lille équipe massivement le territoire de bornes de recharge pour accompagner le développement rapide de l'électromobilité

Le marché du véhicule électrique croît actuellement de manière exponentielle : de 5 600 véhicules en circulation aujourd'hui sur le territoire métropolitain, leur nombre devrait dépasser les 30 000 véhicules en 2025 pour atteindre les 100 000 en 2030. Cette croissance rapide des véhicules électriques est notamment liée au développement de nouvelles technologies de batteries aux capacités accrues et à la réglementation (obligations européennes et la Loi d'Orientation des Mobilités). Ces véhicules requièrent un réseau dense et performant de points de recharges. Pour accompagner ce développement, le Conseil Métropolitain a adopté ce jour une nouvelle stratégie en faveur de l'électromobilité. Elle vise notamment à augmenter considérablement le nombre de points de recharge sur le territoire métropolitain.

« La Métropole Européenne de Lille a établi dès 2015 une stratégie dédiée au développement de l'électromobilité avec le déploiement en 2017 des premières bornes de recharge. Mais ce secteur connaît une telle évolution que la MEL a décidé d'accélérer pour passer de 400 points de recharge actuellement disponibles sur le territoire à plus de 4000 d'ici 4 ans. Pour y parvenir, la MEL se montrera exemplaire en dotant tous ces équipements métropolitains. Mais cela suppose d'organiser une complémentarité d'action entre acteurs publics et acteurs privés», déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Accompagner les usagers et les acteurs du territoire

Pour inciter au développement de l'électromobilité, la MEL :

- accompagnera les communes pour faire évoluer leurs propres équipements et parcs automobiles à l'aide de la centrale d'achat métropolitaine
- incitera les partenaires, dont les communes, à proposer des avantages aux usagers de véhicules électriques (particuliers ou professionnels) : stationnement, accès livraisons...
- relaiera les dispositifs d'aides existants auprès des particuliers et des entreprises, artisans, acteurs de la logistique, les bailleurs, les promoteurs et copropriétés
- s'impliquera auprès des acteurs privés pour consolider les services de recharge accessibles au public en domaine privé ouvert au public (parkings des enseignes commerciales, stations services,...)

Un réseau de bornes de recharge dense et performant pour accompagner le développement rapide de l'électromobilité



D'ici 2025, la MEL dotera de points de recharge tous les parkings de centre-ville qu'elle gère et les parcs-relais (gérés par ilévia). Au total, **800 places seront équipées dans les parcs de centre-ville et 300 dans les P+R (contre une cinquantaine au total aujourd'hui)**. La MEL équipera également les grands équipements métropolitains (LAM, Stade...).

Si une offre en recharge électrique d'envergure est en passe d'émerger au sein des espaces privés (habitations, bureaux, parkings des enseignes commerciales, ...), une offre de service pertinente, qui tienne compte des différents besoins des usagers et habitants, est à offrir sur l'espace public.

Ainsi, des points de recharge rapide seront déployés près des grands axes de circulation (pour les trajets de longue distance) ou pour répondre aux besoins spécifiques de professionnels (taxi, logistique urbaine, etc.). Des points de recharge à durée intermédiaire seront installés à proximité gares, des quartiers commerçants, ... Enfin, des points de recharge à durée plus lente seront installés dans les quartiers résidentiels où les habitants n'ont pas de solutions à domicile pour s'équiper en point de recharge. Pour déployer et gérer le système de recharge électrique métropolitain dans l'espace public, la MEL mettra en œuvre une concession de service.

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](https://www.lillemetropole.fr) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @metropoledeLille

Contacts presse :

Yohan Engel
Conseiller Communication du Président
Responsable du service de presse
yengel@lillemetropole.fr
+33 (0)3 20 21 21 23
+33 (0)6 82 13 57 26

Emilie Green-Leduc
Responsable Relations Presse
eleduc@lillemetropole.fr
+33 (0)3 20 21 26 60
+33 (0)6 30 46 35 96